

Colloque international « **Le projet appliqué au territoire : relations, systèmes et complexité** »  
Tours, les 19 et 20 juin 2014



**« Dispositif participatif et projet de territoire :  
réflexions sur la place de la « société civile insulaire » dans l'élaboration  
du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse »**

**Marina CASULA  
Université de Toulouse 1 Capitole  
IDET-COM**

# Introduction

- rapport Brundtland (1987) définit le développement durable comme « *un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* »
- Notion-programme aujourd'hui mobilisée comme un paradigme de l'action publique
- s'accompagne d'un « impératif délibératif » ou participatif qui vise à créer les conditions d'une plus grande acceptabilité sociale de projets
- construire une action publique plus informée, plus concertée et idéalement plus consensuelle autour de grands enjeux sociétaux ou d'innovations sociales et/ou technologiques en associant de manière plus étroite une diversité d'acteurs sociaux
- une application dans bon nombre de projets de territoires, ex. : agendas 21 locaux : en 2012, 930 agendas locaux engagés (dont 302 reconnus) en France

- un écho particulier, quand il s'agit de territoires « à part », complexes, vulnérables, comme les espaces insulaires.
- « îles » et « développement durable » = un retour de la figure de l'île-laboratoire (Meistersheim, 1999), comme une réponse aux discours eschatologiques, qui proclameraient la fin des îles, perçues comme autant d'Atlantides potentielles.
- Victime, l'île n'en resterait pas moins un modèle, notamment pour les continents (Pelletier, in Taglioni, p.501)
- En Corse : mise en oeuvre d'un programme stratégique s'appuyant sur ce nouveau référentiel de l'action publique s'est trouvé confrontée à un certain nombre de difficultés.
  - La loi du 21 janvier 2002 portant modification du statut de la Corse définit dans son article 12 que « *la Collectivité Territoriale de Corse élabore le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse* ».

- une première version de ce document abandonné en août 2009 du fait d'une vive opposition tant sur sa démarche d'élaboration que sur ses grandes orientations
- débats et controverses dans l'espace politique (l'Assemblée de Corse), institutionnel (le CESC), et public (à l'Université de Corse, dans les journaux insulaires, sur le web)
- Le CESC a pointé à plusieurs reprises le manque de concertation de la société civile dans l'élaboration du projet et les opposants au texte ont dénoncé son orientation, économique, vers la mono-activité touristique, faisant courir un risque important pour les ressources naturelles

- Un retour de l'Etat : loi du 5 décembre 2011 relative au plan d'aménagement et de développement durable de Corse qui modifie certaines dispositions encadrant la définition du PADDUC.
- nouvelle présidence de gauche, issue des élections territoriales de 2010, relance le processus qui a abouti le 31 janvier 2014 à l'adoption par l'Assemblée de Corse de cette seconde version du PADDUC.
  - convergence d'une demande sociétale de participation à ce qui est présenté comme un projet de territoire, mais plus globalement comme un projet de société à l'échelle insulaire, et d'un « impératif délibératif » (Loïc Blondiaux, 2008 ; Bacqué et Sintomer, 2011) qui doit également ré-assurer la légitimité politique de l'assemblée territoriale.

- difficulté de rédiger un document qui doit prendre en compte la complexité du territoire insulaire corse (Meistersheim, 2001), mais également qui doit repenser la place des différents types d'acteurs de la société locale en intégrant de nouvelles logiques intégrant les citoyens dans la décision.
- Mise en place d'un dispositif participatif
  - définition par le pouvoir territorial, de la population concernée (« résidents » de l'île ? « Corses de l'extérieur » ?)
  - `réception de ce dispositif par le « public »
  - nature et contenu des contributions des différents acteurs impliqués dans le débat public.
- recours aux théories de la délibération et de la démocratie participative peut participer à l'opérationnalisation du concept d'auto-éco-re-organisation (Morin, 1980).

# I. Elaborer un projet de territoire durable mais pour quelle société insulaire?

- territoire corse longtemps aux marges du développement économique, l'île étant considérée comme souffrant d'un mal-développement
- il lui faut aujourd'hui construire un projet de développement durable
- une opportunité pour les différentes composantes de la société corse de débattre formellement des choix qui engageront l'avenir de l'île.
- On est donc véritablement dans une logique d'élaboration d'un projet de territoire.
- **Identifier l'écosystème de ce projet : qui sont les acteurs concernés par le PADDUC ?**

## A. Qui « est » la société corse ?

- la société corse se produit elle-même, par les interactions sociales, au gré des transformations sociales
- également produite par le discours qui est tenue sur elle et par les interactions avec son environnement. Elle s'auto-éco-re-organise (Morin, 1980).
- L'élaboration du PADDUC participe de cette auto-éco-re-organisation, de par les choix stratégiques qu'il porte mais également de par la démarche participative qu'il mobilise.
- processus descendant, *top down*, les conseillers territoriaux mandatant des services et agences de la collectivité pour assurer la gouvernance de l'action publique et mener la concertation.
- Mais à qui s'adresse cette démarche de concertation ? Quels sont ces acteurs pertinents dans le cas de la Corse ?
- La question peut sembler curieuse : réponse « **les Corses ?** »



- Les travaux sur la démocratie environnementale ou encore sur la démocratie sanitaire mettent en place l'importance de la concertation, dans le cadre de « forums hybrides » (Callon, Barthes, Lascoumes, 2001), de conférences de consensus ou de toute autre configuration délibérative, avec les personnes concernées, pour la bonne réussite de tout projet d'innovation sociale, socio-technique.
- PADDUC = projet d'innovation socio-spatiale, requiert-il lui aussi de se poser la question des personnes concernées.
- des acteurs territorialisés, au sens de Gumuchian *et al* voire de ce que nous appellerons des **acteurs territorialisants**.
- De par leur implication, leurs énoncés, leurs attentes, leurs oppositions, ils participent à définir le territoire.
- La dimension performative est ici constitutive du processus d'élaboration tant du projet que du territoire lui-même.

- les élus participent à l'élaboration du projet de territoire, par exemple dans leurs discours, au sein de l'assemblée de Corse
- Ne pas négliger l'ensemble des autres acteurs sociaux, économiques, culturels, etc. = une représentation institutionnalisée à travers le CESC (Conseil Economique Social et culturel de la Corse).
- Concertation avec la « société corse » ? de quels « Corses » parle-t-on ?
  - des « simples » habitants de l'île ?
  - De ceux, qui vivent à l'extérieur de l'île, « ex-îlés » (Casula, 2006), peuvent se sentir concernés par son devenir ?
- interrogation essentielle si l'on veut s'assurer de « l'acceptabilité » ou de la bonne réception du projet.
- Mais question épineuse : quel statut donner aux « autres » ? aux intermittents de la corsitude ? Aux « ex-îlés » ? Et surtout quelle voix leur donner ?
- **Des questionnaires en ligne comme moyen de transcender les polémiques**

Délibération N°14/042AC de l'Assemblée de Corse portant sur la protection du patrimoine foncier : statut de résident

Perçu comme réducteur

Et pourtant :

Le rapport présenté par le Président du conseil Exécutif de Corse qui a servi de fondement à cette délibération pose d'emblée la question des « Corses de l'extérieur », en s'appuyant sur une définition assez large de la communauté : *« en Corse sans doute plus qu'ailleurs, du fait de l'insularité et de l'histoire, la terre apparaît comme étant constitutive de notre culture et la véritable base de structuration des rapports sociaux et politiques. Elle représente pour de nombreux corses le lien avec notre patrimoine commun et fonde largement l'identité de notre communauté au sens où l'entend B. Anderson : « communauté qui peut être physiquement dispersée tout en restant spirituellement rassemblée » (ce qui intègre naturellement la diaspora corse). »*

## **B. La « question corse » ou la lente constitution d'une société civile insulaire**

- réflexion sur la société civile insulaire ne peut se penser indépendamment de celle de l'espace public corse.
- divers mouvements sociaux ont participé à construire une société civile corse.
- En lien avec le développement durable : Argentella 1960 ; Boues Rouges 1975
  - mobilisations sociales très importantes pour s'opposer aux atteintes faites à la Terre (et la Mer) = Apparition dans la sphère publique des acteurs futurs de la défense politique de l'identité corse.
- Sur le plan socio-politique : « Femmes du Manifeste pour la vie » , créé en 1995 pour dénoncer le climat de violence sur l'île , véritable force de mobilisation lors l'assassinat du Préfet Erignac 1999
  - Pour Claude Olivesi : rôle essentiel que ces femmes dans la structuration de l'espace public corse et dans la constitution d'une société civile insulaire, à côté de celui de la publicisation des débats de l'Assemblée de Corse (la Collectivité Territoriale étant créée par la loi du 02 mars 1982)

- La constitution de cet espace public insulaire va se renforcer lors du processus de Matignon, en décembre 1999-janvier 2002 :
- Lionel Jospin : vœu que les acteurs politiques ne soient pas les seuls à participer à l'élaboration de propositions qui pourraient venir apporter une solution institutionnelle aux problèmes de la Corse.
- Saisine du CESC par le président de l'Assemblée de Corse
  - Des rencontres de la société civile ont donc été organisées par le CESC : plus de 300 personnes avaient participé à ces consultations pour environ 260000 habitants à l'époque) mise en avant la représentativité de la parole recueillie par le président du CESC
- De + les principaux chefs des groupes politiques siégeant à l'Assemblée de Corse ont transporté le débat dans le domaine public en organisant leurs propres réunions en parallèle de celles menées par le CESC.
  - autonomisation de l'espace public et politique insulaire par rapport à l'espace public national.

recours à la concertation avec la société civile

=

une solution pour résoudre les controverses liées  
aux choix stratégiques opérés par le PADDUC,  
dans sa version initiale ?

## **II : Recherche PADDUC... désespérément : résoudre les controverses par la co-construction : la mise en place de dispositifs participatifs**

- développement durable s'appuie sur trois piliers : les dimensions environnementale, sociale et écologique
- Mais néglige la dimension politique, au sens étymologique du gouvernement de la Cité mais également en rapport avec les rapports de force, aux relations de pouvoir.
- Les travaux sur la démocratie environnementale ont montré la place des controverses dans les processus délibératifs qui la fondent.
- L'élaboration du PADDUC n'échappe pas à cette règle : la pluralité des publics concernés, des acteurs « intéressés » nourrit une pluralité de logiques d'action qui se confrontent pour dessiner ce que pourrait être le futur du territoire corse.
- Les aspirations pour la Corse oscillent entre deux grandes tendances, qui correspondent à deux visions de l'île

# **A. LE PADDUC : un processus d'élaboration erratique et riche en controverses.**

- La question du modèle de développement durable applicable à la Corse est posée depuis de nombreuses années.
- occupe une partie des débats du processus de Matignon : débat sur la pertinence économique, écologique, social et politique d'assouplir la Loi Littoral en Corse pour favoriser le développement économique.



- Projet mis en chantier en 2003 par le Conseil Exécutif.
- Le projet de PADDUC a été arrêté par le Conseil Exécutif le 24 juillet 2008.
- 1er rejet par le CESC le 25 novembre 2008 : il pointe un défaut de concertation avec la société civile et qui dénonce le choix d'un développement mono-sectoriel autour du tourisme (Irréversibilité de cette logique d'action ) le CESC précise « *Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse souhaite, dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau PADDUC, être totalement associé à l'exercice de prospective, afin que celui-ci soit l'occasion d'un débat citoyen créatif, constitutif des éléments de cohésion sociale, de performance et de paix. »*
- Nouvelle phase d'élaboration : concertation plus large, prise en compte de certaines remarques, avis favorable du Conseil des sites
- Mais : 25 mai 2009 : nouvel avis défavorable du CESC : « Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, après avoir pris connaissance des arguments du Président du Conseil Exécutif et considérant que « *la philosophie du document* » reste inchangée, émet un avis défavorable au projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse proposé par le Conseil Exécutif de Corse. »
- Coup de théâtre : le 15 juin 2009 Ange Santini, Président du conseil exécutif de Corse renonce à présenter le Padduc au vote des conseillers territoriaux.

- Coup de théâtre : le 15 juin 2009 Ange Santini, Président du conseil exécutif de Corse renonce à présenter le Padduc au vote des conseillers territoriaux.
- AS dénonce le climat délétère qui a accompagné l'élaboration du doc. « la forme pernicieuse du débat » qui selon lui a frôlé la caricature

regrette que par ce non vote la population soit privée du débat public qui aurait dû suivre (selon le principe de l'enquête publique)

- on reste quand même dans un modèle classique qui vise à faire accepter , passer un document sans véritable participation des citoyens, malgré ce qu'en dit AS.
  - Pour redonner la parole aux peuples, il choisit donc de renvoyer la formulation d'un nouveau projet de territoire aux élections territoriales qui doivent avoir lieu en mars 2010

## Fronte Unitu contr'à stu Padduc **Front Uni contre ce Padduc**

Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse

Document stratégique, qui engage l'avenir de la Corse, accessible depuis un mois, élaboré à l'abri du regard des citoyens et soustrait au débat public dans son élaboration, **le Padduc est irrecevable** tant dans la forme que sur le fond. Il est **contraire aux intérêts collectifs de tous les Corses**. En effet,

- les priorités économiques sont fondées sur une mono-activité touristique littorale et une économie résidentielle,
- une centaine d'espaces remarquables littoraux perdent leur statut de protection et s'ouvrent à l'urbanisation,
- les terres agricoles ne sont plus protégées,
- la gestion durable des ressources en eau est mise en péril,
- de dangereux projets sont programmés concernant la gestion des déchets, l'énergie, les transports,
- le volet social est inexistant,
- la dimension culturelle, pourtant invoquée en permanence comme alibi, disparaît au bénéfice d'une vague notion de «loisirs»,
- ce Padduc oriente l'économie vers la spéculation, la vie chère, le logement inaccessible, au détriment d'une économie de production,
- les choix de ce Padduc impliquent le travail saisonnier, sous qualifié, précaire,
- les charges des infrastructures nécessaires à ce type de développement reposent sur les seuls contribuables locaux,
- ce Padduc participe à la perte des valeurs et à la disparition programmée de notre identité.

Ce modèle mise sur un tourisme massif, un accroissement de l'économie résidentielle, un déséquilibre démographique, un déséquilibre entre littoral et montagne, une bétonisation des côtes, une disparition de l'agriculture, une dégradation sociale. Un tel modèle est aujourd'hui, partout, en complet échec. Dans ce type de société, la démocratie régresse, le pouvoir des clans s'intensifie, les grandes multinationales et l'argent douteux gèrent l'économie et le politique.

- Parce que nous voulons un développement réellement durable pour les générations à venir, au service de la lutte contre les inégalités et contre la pauvreté,
- Parce qu'il n'y a pas de développement durable et humain sans une démocratie où les citoyens puissent s'impliquer, où les élus font confiance aux citoyens,
- Parce que ce projet de Padduc ne répond à aucune de ces conditions,

Nous disons:

## **NON À CE PADDUC**

Ce Padduc doit être retiré. **Nous appelons tous les citoyens, les membres du Conseil économique social et culturel de Corse, ceux du Conseil des sites et les élus de l'Assemblée de Corse à s'associer à notre refus.**

Les signataires, au 22 septembre 2008 **Signer la pétition en ligne** <http://ccl-corse.org>

**ASSOCIATIONS :** A Manu Iesa, A Noscia Tarra, A Sentinella, A Santa cruccarella, A Voce di u Misincu, Abcde, Adez, Adisc, Adre, Aria Linda, Arinella de Brandu, Asmesco, Collectif contre l'incinération des déchets, Collectif Furiani Biguglia lignes haute-tension, Collectif pour la loi Littoral, Comité de lutte des chômeurs, Corsica per vive, Corsu è fieru Observatoire, Corti capitale, Crapac, Cullettu di difesa di i servizi publichi indè a ruralità, Cumitatu di u Nebbiu, Droits paysans, Ethique et Développement du Nebbiu, Figari piaghj à montu, Gardu, I Svalica maru, Idées, Insieme per Alacciu, Insieme per Bastia, L'Erbaghjù, La Ligue des droits de l'Homme, Meridianu, Purti Vecchiu altrimenti, Sabbia, Secours populaire français, Surfrider Corsica, Sveglia Calvese, U Levante, U Pinzalone, U Polju, U Taravu, Union des Marocains de Corse-du-sud, Union régionale des foyers ruraux.

**SYNDICATS :** Cdt, Centre départemental des jeunes agriculteurs 2A, Fdsea 2B, Fsu - Snep, syndicat socio-professionnel Corsu' Ecnunmia, Stc, Unsa, Via campagna, Sud France 3 Corse

**INSTITUTIONS :** Chambre d'agriculture 2A, Centre départemental des jeunes agriculteurs de Corse-du-sud, M. Le bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau d'Ajaccio.

**ORGANISATIONS POLITIQUES :** Chjama nazionale, Démarche de refondation (Corsica nazione indipendente, Rinovu, Anc-Psi, Strada dritta), I Verdi corsi, Manca nazionale, Pnc, Via Progressista, Partitu di u Chjama per l'indipendenza,

**ORGANISATIONS CULTURELLES :** A Filleta, Alta Voce, Baretta misgia, Barbara Furtuna, Canta u populu corsu, Festivoce, l'Albinu, Sveglia Calvese

- les priorités économiques sont fondées sur une mono-activité touristique littorale et une économie résidentielle,
- une centaine d'espaces remarquables littoraux perdent leur statut de protection et s'ouvrent à l'urbanisation,
- les terres agricoles ne sont plus protégées,
- la gestion durable des ressources en eau est mise en péril,
- de dangereux projets sont programmés concernant la gestion des déchets, l'énergie, les transports,
- le volet social est inexistant,
- la dimension culturelle, pourtant invoquée en permanence comme alibi, disparaît au bénéfice d'une vague notion de «loisirs»,
- ce Padduc oriente l'économie vers la spéculation, la vie chère, le logement inaccessible, au détriment d'une économie de production,
- les choix de ce Padduc impliquent le travail saisonnier, sous qualifié, précaire,
- les charges des infrastructures nécessaires à ce type de développement reposent sur les seuls contribuables locaux,
- ce Padduc participe à la perte des valeurs et à la disparition programmée de notre identité.

# Exemple le tract de U Levante

## « MAIN BASSE SUR UNE ÎLE ? »

Si le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) est voté par l'assemblée de Corse, il ne sera plus possible de revenir en arrière

### Exemples de ce qui est prévu

#### Sur des Espaces Remarquables littoraux (E.R.)

jusqu'à aujourd'hui inconstructibles :

- Aleria (Mare e Stagnu) : 322 logements et hôtel de tourisme
- Prunelli di Fium'Orbu (Calzarellu) : 400 appartements, 2 hôtels
- Borgu (Marana-Pinetu) dans la pinède classée : Commerces, logements, gendarmerie, école, amphithéâtre, théâtre de verdure, mairie, poste
- Poghju Mezana : 140 logements dans un E.R.
- Grossetu Prugna, Purtichju, Pianottoli : Espaces Remarquables disparus
- Ulmetu : Sur terres agricoles et E.R. ou coupures vertes, Golf / villas / hôtel, résidences secondaires
- Coti Chiavari : Espaces remarquables disparus pour rendre possibles des permis
- Siscu, Lucciana, Calvi : des E.R. deviennent constructibles
- Lumiu : de vastes espaces littoraux agricoles urbanisables
- Olmeta di Tuda : complexe de grande envergure avec golf, projets de « villages » (village tropicalisé, village des golfeurs, village équestre et... « village corse » !)

*E padule (les marais) seront "protégés" de la construction...*

OUF ! Simu salvi !



#### Sans compter les projets plus connus...

- Bunifaziu : Sperone, Piantarella, Balistra (nouveau golf et 5 zones constructibles), « Les Marinas » de Santa Manza, La Tonnara, etc.
- Porti Vecchju : 2 nouveaux projets de golfs + complexes touristiques et résidences secondaires

etc., etc.

#### et pagheremu noi :

viabilité des lieux, eau, assainissement, stations d'épuration (s'il y en a !), accès, etc., pour ces aménagements essentiellement touristiques.

#### et pagheremu noi :

viabilité des lieux, eau, assainissement, stations d'épuration (s'il y en a !), accès, etc., pour ces aménagements essentiellement touristiques.

De plus, la Région prévoit : 3,5 millions de passagers par Bastia et l'Autoroute Bastia-Bunifaziu, etc.

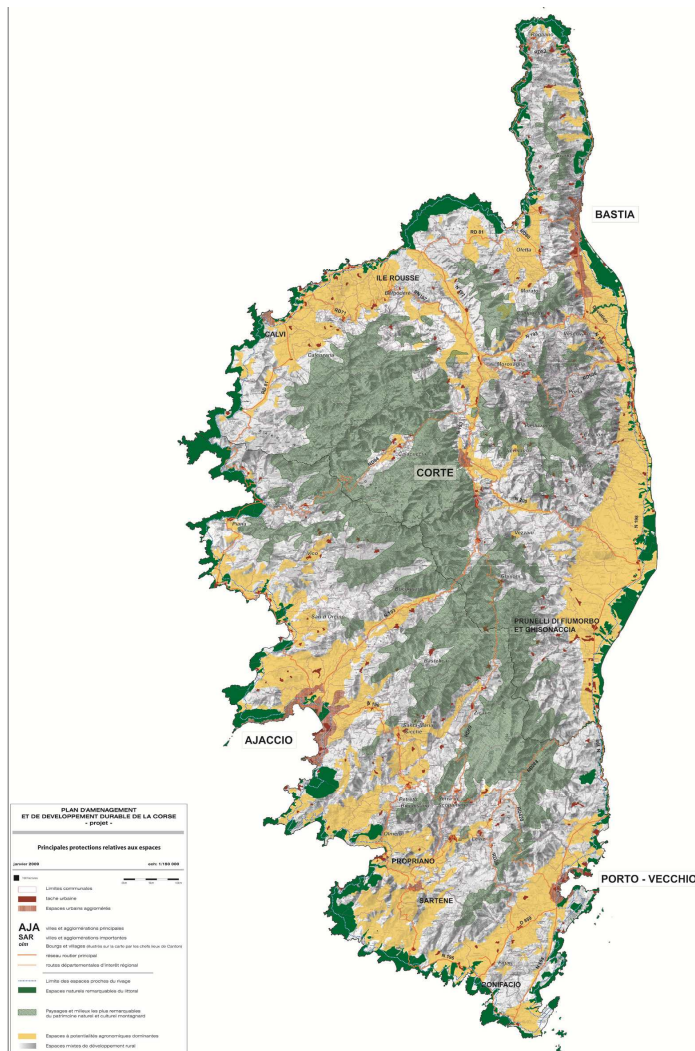
Restera-t-il des financements pour la Santé, la Formation... ?

C'est un vrai choix de société qui nous engage pour de nombreuses années.

Les élus qui auront voté pour l'application du projet actuel du « PADDUC » à l'Assemblée de Corse seront responsables, demain, des mèches lentes qu'ils auront allumées aujourd'hui.

Pour plus d'infos : voir le site de « U Levante » ([levante.fr](http://levante.fr) : dossiers Loi Littoral/PADDUC)

# La cartographie des espaces naturels : un enjeu politique et environnemental



- Cartographie réalisée par un bureau d'études en charge de l'élaboration technique du Padduc
- Une cartographie contestée (problème d'échelle, menace sur les espaces naturels protégés proches du littoral)

# La dérision : un « répertoire d'action » (Tilly, 1986) corse

**COURRIER**

## En toute liberté

### À canzona di u Padduccu

A canzona di u Padduccu  
(risposta à Ghjilormu  
Polverini è à a so puesia « U  
Padduccu » <sup>(1)</sup>)

Nantu à l'aria di « A canzona di u  
Cuccu » di Maistrale è F.M. Mattei.

Quand'ellu cant' u Padduccu  
Si spaventa la marina.  
Duve ci era u mulinu  
Hà scavat' una piscina,  
È per fà e so villà  
Spianatu una cullina.

Quand'ellu cant' u Padduccu  
S'awicina lu cimentu ;  
Di la vita campagnola  
Sona u seppellimentu,

È per noi altri Corsi  
Nasce un longu turmentu.

Quand'ellu canta lu tonu  
Trema lu speculatore ;  
A notte vene turchina  
Da l'attrachjat' à l'albore,  
È di lu Padduccu u Corsu,  
Ùn vole sente ne l'odore.

Ritiratu, lu prugettu !  
Ne ride ancu lu Cuccu.  
Ùn pò sbarcà Niculau  
À salvà quellu Padduccu,  
Nè mancu l'Americani,  
Cù Obama Baracuccu !

**Ghjuvan Guidu TALAMONI**  
1- « La Corse votre Hebdo »  
du 14 novembre 2008.

Une chanson satirique écrite par le leader nationaliste Jean-Guy Talamoni en réponse à la « poésie » de l'homme politique Jérôme Polverini qui faisait l'éloge du Padduc dans sa version de 2008

Clin d'œil à une tradition insulaire, celles des joutes poétiques : le « chjama e rispondi » (appel et réponses), échanges chantés improvisés sur un thème donné.

- Une île désanctuarisée (Casula, 2006) : le PADDUC I = une économie « résidentielle » ou « présenteielle » qui favorise le développement d'une mono-activité touristique extensive
- Une île-conservatoire (Meistersheim, 2001) : le contre- projet de Corsica Libera « Corsica 21 » (Cf « agenda 21 »)
- Comment concevoir un projet à partir d'un regard dialogique ?

## B : Le « Padduc 2 » : quels dispositifs participatifs pour un projet de territoire durable ?

- Sur un plan législatif : Un cadre législatif plus clair avec la loi du 15 décembre 2011 qui pose le cadre général dans lequel le Padduc doit s'inscrire
- Sur un plan organisationnel : des modalités qui laissent la porte ouverte à moins d'imprévisibilité : mise en place d'un calendrier et d'une procédure de concertation claire
- En terme d'acteurs : Quel place pour la société civile ? faire participer les insulaires à la conception de ce document programmatique : **nouvel acte de démocratie insulaire : de l'émergence d'un embryon de citoyenneté insulaire**
- Sur un plan procédural : Expérimentation d'une forme de délibération démocratique qui peut permettre de résoudre certains asymétries de position dans le système d'action (rompre avec la démarche top down)
- MAIS : En terme politique : une assemblée de corse partiellement renouvelée avec une majorité de gauche qui reste fragile



# Les étapes de la concertation

- Des Assises du Foncier et du Logement

**Objectif** : établir un diagnostic partagé pour redéfinir une politique régionale du foncier et du logement

*Lancement en septembre 2010*

14 ateliers et un séminaire de travail de 2 jours à Venaco en avril 2011

60 contributions écrites spontanées

80 rencontres

Plus de 500 personnes ayant accompagné la démarche

Adoption d'une plateforme d'actions en faveur d'une politique foncière et du logement

## Des Assises du Littoral pour mieux comprendre la question de l'aménagement et de la préservation du littoral

*Lancement en novembre 2011*

6 réunions de terrain

Des auditions :

- des socio-professionnels du tourisme et de l'activité économique
- des acteurs de la préservation du littoral, professionnels ou membres de la société civile
- du président du Tribunal Administratif de Bastia
- des professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Un séminaire conclusif de 2 jours en mars 2012

La production d'un Livre Blanc des Assises

**Le débat d'orientations politique du 26 juillet 2012 : Un aboutissement : un modèle de développement** pour la Corse et qui sera développé et traduit dans le PADDUC

Appuyée sur une démarche participative fondée sur :

- des ateliers, notamment décentralisés (une novation par rapport au processus de Matignon)
- Des forums citoyens
- Une série de billets sur l'avancement de la démarche : un blog du PADDUC
- Des sondages d'opinion et des questionnaires : Une consultation du public organisée par la CTC via une enquête d'opinion (Opinion way ; 800 pers.) et un site internet dédié (avec un 1er questionnaire construit autour d'une cinquantaine d'items durant l'été 2012, plus de 3000 questionnaires analysés) , un autre aujourd'hui
- **Qui répond ? 2012 : 66,4 % de natifs de Corse ; 31,6 % de « continentaux » ; 2,1 % de natifs d'un pays étranger en juillet 2012 (sur 2200 questionnaires)**

## Quelques critiques :

- pas de question sur le rapport du répondant par rapport à l'île dans le second questionnaire
- Problème d'accès à l'information sur le blog du PADDUC :
- Rôle de l'AAUC dans ce processus, en particulier d'une équipe resserrée autour de la conseillère exécutive chargé de « porter » ce processus
- Mais un processus qui n'est pas achevé : d'autres ateliers programmés
- processus top down, d'où une autre limite : ne répondent à la sollicitation que ceux qui ont déjà une opinion ou des représentations affirmées autour du DD ?
- **Quels seraient les résultats de cette démarche si les dispositifs mis en place avaient été une conférence de consensus ou bien un jury de citoyens « moyens » , tirés au sort et pas forcément très au fait des enjeux spécifiques liées au DD**
- **1er questionnaire : 53,3% des répondant en juillet 2012 affirmaient savoir ce qu'est le PADDUC**

# En guise de conclusion

retour théorique : démarche participative comme moyen d'opérationnaliser le concept d'auto-éco-re-organisation :

on peut porter un regard complexe sur ce processus

Dimension dialogique dans les propositions

Dimension réursive dans la conception du projet : aller-retours

Dimension hologrammatique : la société civile corse est plus que la somme des îliens

**Merci de votre attention !**